



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE COMMON LAW INC.

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Le 13 décembre 2010

**LES DROITS LINGUISTIQUES APPARTIENNENT AUX JUSTICIABLES, PAS AUX
JURISTES UNILINGUES VOULANT ACCÉDER
À LA COUR SUPRÊME DU CANADA**

WINNIPEG – La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) réitère son appui au *Projet de loi C-232*. Ce projet de loi exige que les juges de la Cour suprême du Canada doivent comprendre l'anglais et le français sans l'aide de l'interprétation.

Selon M^e Josée Forest-Niesing, présidente de la FAJEF, « il est faux d'affirmer, comme certains journaux et personnes l'ont fait récemment, que les juristes unilingues ont un quelconque droit linguistique d'occuper un poste à la magistrature de la Cour suprême du Canada. » M^e Forest-Niesing rappelle que, « les droits linguistiques existent pour les justiciables et non pour les juristes unilingues voulant devenir juges à la Cour suprême du Canada. »

M^e Forest-Niesing réitère, « qu'en 2010 il est inacceptable que les justiciables francophones qui se présentent à la Cour suprême du Canada soient souvent obligés de se contenter de l'interprétation simultanée alors que les justiciables anglophones, eux, peuvent tous être entendus et compris par les juges sans l'aide de l'interprétation. » M^e Forest-Niesing souligne qu'entre autres, pour cette raison, le bilinguisme doit devenir une condition essentielle pour être nommé juge à la Cour suprême du Canada.

La Fédération invite tous les Canadiennes et Canadiens et tous les parlementaires à être solidaires avec les francophones du Canada en appuyant le projet de loi C-232 qui est un moyen pour permettre d'offrir aux justiciables francophones ce qui existe déjà de fait pour les justiciables anglophones.

Renseignements :

Rénald Rémillard, directeur général
Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.
Tél. : (204) 415-7551

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. est le regroupement des associations régionales, provinciales ou territoriales de juristes d'expression française engagés à promouvoir et à défendre les droits linguistiques des communautés francophones et acadiennes, notamment en favorisant l'accès à la justice en français partout au Canada. 177-B, rue Eugénie, Winnipeg (MB) R2H 0X9.